

MAIRIE
D'
ASCROS



06260 ASCROS

☎ 04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

ASCROS, le 1er/07/2017

Compte-rendu de la Réunion en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

du 17 Juin 2017

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : ANGELIN René avec procuration à GIOBERGIA Vincent, BASSI-CARLIN Colette avec procuration à SGARRONI Alain, BECCARIA Yann avec procuration à GIOVANNESCHI Christiane, BLAIN Michel avec procuration à RAYBAUD Alain, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, GIOVANNESCHI Christiane, HAMES Nicole, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : Ecole d'Ascros, et RPI ; Epicerie communale ; Four Communal ; Appartements communaux ; Emplois communaux ; Bar/Restaurant communal sur la Place du Village ; Bibliothèque/Médiathèque municipale d'Ascros, et Association Ascrothèque ; CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif ; Requête de M. et Mme RAYBAUD Francis ; Projets communaux : Jardin d'enfants, ...; Bassin d'eau potable d'Ascros et SIVOM de Rourebel ; Assainissement - station d'épuration et 2^{ème} tranche de Sainte-Anne ; Voiries communales 2016 et 2017 ; CATNAT 2016 ; Festivités de l'été 2017 ; Ferme Thérapeutique d'Ascros, et Association partenaire ISATIS ; Divers.

=====

0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Ouverture de la séance par Mr Le Maire, avec un Bonjour de Mr Le Maire à toute la nombreuse Assemblée présente.

Mme Nicole HAMES a été nommée à l'unanimité, Secrétaire de séance.

1) Adoption du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, en date du 08/04/16 :

La requête de Madame Rosalie GIOANNI, a été traitée dans la rubrique « Commission Urbanisme », mais il a été omis de le porter sur le compte rendu.

Après quelques jours de mise en retrait du Conseil Municipal, Madame Colette BASSI reprend ses attributions le 19 juin 2017.

1) Ecole d'ASCROS, et RPI :

-Retour à la semaine de quatre jours :
Selon le nouveau décret du Conseil Supérieur de l'Education, Monsieur le Directeur d'Académie peut décider dès la rentrée de septembre 2017, le retour à la semaine de quatre jours et laisser aux communes le soin d'organiser le périscolaire sans contrainte.

Vote : Pour, à l'unanimité

2) Epicerie communale :

-L'Association « Le Four à Pains d'ASCROS » ne souhaite pas engager les travaux de rénovation du local de l'Epicerie.
-Une réunion avec l'ensemble de l'Association (Président, Secrétaire et Trésorier) est prévue en présence de Monsieur Le Maire et des élus qui se déplaceront à l'épicerie.
-Epicerie ambulante « D'Aqui, D'Aia » a proposé un questionnaire à diffuser à la population afin de connaître leurs besoins.

3) Appartements communaux :

-Préavis de départ, le 30 juin 2017, de Monsieur Cédric DABBENE qui occupe le logement communal 2101 à Rourebel. Une remise en état de l'appartement est à prévoir en septembre.

-Demande de logement :

L'Entreprise « A CHAUX ET SABLE » demande à occuper le logement 2101 pendant la durée des travaux de sécurisation du Château.

-Monsieur Raffaella CANTIELLO souhaite obtenir un logement communal.

4) Emplois communaux :

RAS.

5) Bar/Restaurant communal, sur la Place du Village :

-Prévoir de déposer une Déclaration de Travaux auprès des services de la DDTM, afin de signaler la présence de l'extracteur de fumée sur la façade de la copropriété C 140.

-Autorisation à demander aux copropriétaires de l'immeuble C 138 pour la pose d'un store tissu au-dessus de la porte d'entrée et la pose de peinture identique à celle de l'immeuble C 140 au rez-de-chaussée (partie Bar).

-Autorisation de passage du câble d'alimentation électrique du studio au-dessus du Restaurant → Voir avec Monsieur Charles PACCINO Syndic de la Copropriété C 140.

-Contrat de location du Bar-Restaurant et pièces rattachées ainsi que l'appartement à usage d'habitation au profit de Monsieur Joseph CARUSO pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

La redevance mensuelle s'élève à 350,00 euros + 10,00 euros pour l'occupation de la terrasse et 50,00 euros de charges.

Un dépôt de garantie de 3500,00 euros sera demandé au preneur à son entrée dans les lieux pour le matériel et la vaisselle. La commune souscrira également une assurance pour le matériel et la vaisselle.

Monsieur CARUSO occupera l'appartement communal 2100 de Rourebel pour un montant mensuel de 100,00 euros + 50,00 euros de charges.

Vote : Pour, moins 2 voix contre

6) Bibliothèque/Médiathèque municipale d'ASCROS, et Association Ascrothèque :

- Demande d'une subvention de 4000,00 euros auprès des services du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour le Concours de Pétanque organisé le dimanche 25 juin 2017 à ASCROS.
- L'Association « PÔLE SPORTS LOISIRS » organise son marché-foire le samedi 24 juin 2017 de 9 heures à 13 heures.

7) CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif :

- Monsieur Philippe MANASSERO, Président du Comité Départemental olympique et Sportif, et Monsieur Alexis COUPARD, chargé de projet, sont présents aux côtés de Monsieur Le Maire afin de présenter le projet unissant SPORT ET RURALITE, au Conseil Municipal.
- Dans le cadre du projet « LE SPORT EST DANS LE PRE », la commune d'ASCROS est désignée « Commune Pilote ». Ce projet est unique en France.
- « LE SPORT EST DANS LE PRE » concerne les communes de moins de 500 habitants et touche une population de 50 ans et plus, afin de mettre en place des activités sportives et familiales dans le cadre du Sport - Santé - Bien-Etre.
- Ce projet est mis en place pour 2 ans : sur le site pilote d'ASCROS.
- Le sport choisi est le « DISC-GOLF » qui se matérialise par un parcours fait de panières et de freez-bee (lancer les freez-bee dans les panières).
- Le CD 06 de Basket-Ball offre 2 panneaux de Basket à poser dans la cour de l'école.
- La commune d'ASCROS va installer un chapiteau (6m sur 15m) sur la parcelle communale C 865 (après nivellement du terrain et pose de goudron) afin de réaliser des séances de sport, encadrées par une personne diplômée, gratuites et ouvertes à toute la population.
- Plusieurs propositions de chapiteau :
Chapiteau neuf : 14000,00 euros HT ;
Location de chapiteau + montage : 7000,00 euros + 1000,00 euros HT ;
Proposition retenue : chapiteau d'occasion : 8000,00 euros HT soit 9600,00 euros TTC.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Une prise de contact est à faire avec le Comité Départemental de Pétanque pour la réhabilitation du terrain de boules sous la Place.
- La commune d'ASCROS apporte tout son soutien à PARIS pour les Jeux Olympiques de 2024.
- En 2018, la caravane du CDOS fera étape sur la commune d'ASCROS.
- Une présentation du projet à toute la population sera faite le samedi 1^{er} juillet 2017 à 10 h 30 sur la place du village.

8) Requête de M. et Mme RAYBAUD Francis :

- Problème du platane en bordure du mur de la route.
- Lecture du courrier réponse de Monsieur Jean-Luc HONNORATY de la subdivision CIANS VAR.
- Une expertise sera demandée à Monsieur BLANC des services de l'ONF.

- Pose de témoins sur l'escalier → évolution sur une année.
- Faire une demande d'étude par l'architecte/paysagiste/Conseil (CAUE), Monsieur Bertrand FLEURY, afin d'élaborer un projet sur la végétation de voirie de l'ensemble du village.

9) Projets communaux :

Jardin d'enfants :

- Commande du matériel de jeux par la CCAA de Puget-Théniers, subventionné par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes ;

Restauration des Ruines du Château :

- Sécurisation de l'accès en cours par l'entreprise « A SABLE ET CHAUX ».

Plaques des rues :

- Relance à faire auprès de la société « PROVENCE SIGNALISATION » afin de finir la pause de la signalisation ;
- Envoi des courriers aux propriétaires pour le remplacement des plaques existantes ;
- Faire le point sur le positionnement des nouvelles plaques.

Plaque Monument aux Morts : Voir avec le Conseil Régional PACA.

Rénovation bâtiment communal / Ancienne Mairie :

- Rénovation de la toiture : 67000,00 euros,
- Rénovation des volets : 5200,00 euros.

Aménagement des jardins communaux partagés :

- Aménagement + achat de matériel agricole,
- Travaux de canalisation d'eau de la source du PEIRA FICCAO pour l'irrigation des jardins,
- Demande de subvention au Conseil Régional PACA dans le cadre du FRAT s'élevant à 12000,00 euros pour l'année 2017.

Vote : Pour, à l'unanimité

Notification de subvention en cours :

- Conseil Régional :
- Tableaux de l'Eglise Saint Véran,
 - Studio C 138 (propriété IBERTI),
 - Ruines du Château - phase 2.
- Conseil départemental des A-M :
- Dotation Voirie Cantonale 2017,
 - Route Agricole.

10) Bassin d'eau potable d'ASCROS et SIVOM de Rourebel :

Achat de parcelles en vue de la construction du bassin de 200 m³ sur une superficie de 300 m².

- Parcelle C 333 appartenant à Mme Marika HADJACENE BESANCON : protocole d'achat avec la SAFER pour un montant total de 1005,00 euros (405,00 euros net vendeur et 600,00 euros TTC de frais de dossier) ;

- Parcelle C 328 appartenant à Mme Louise RAYBAUD, M. Michel RAYBAUD, M. Alain RAYBAUD, Mme Josette BEREYZIAT, Mme Isabelle GILLI, M. Richard LAURENS, M. Claude RAYBAUD, Mme Isabelle RAYBAUD. L'estimation du service des Domaines est de 5700,00 euros pour la superficie totale (2150 m²) ce qui correspond à 2,62 euros le m². L'acquisition étant de 300 m² x 2,65 = 795,00 euros.

La rédaction des actes se fait par le service foncier du Conseil Départemental des A-M.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Dernière phase de modernisation des réseaux du SIVOM : ouvertures des plis le mardi 20 juin 2017 en mairie d'ASCROS.

11) Assainissement - station d'épuration au Village (Fuont Basse) et 2^{ème} tranche de Sainte-Anne :

Travaux station d'épuration : en attente des dernières signatures des documents d'arpentage réalisés par le Géomètre-Expert afin de permettre la rédaction des actes nécessaires.

12) Voiries communales 2016 :

-Reliquat de subvention de 27 367,00 euros : aménagement et goudronnage de la route Agricole de la Barma et pose d'une grille d'eau pluviale route de La Combe.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Dotation cantonale 2017 : 60000,00 euros
-Goudronnage du CD 27 : remettre les plaques d'égoût à fleur du goudron, travaux restant à la charge de la commune, voir les possibilités avec l'entreprise COZZI.

13) CAT NAT 2016 :

-CAT NAT 2011 : remboursement par les services de l'Etat de la somme de 23 448,29 euros ;
-Courrier de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes reconnaissant la commune d'ASCROS en état de catastrophe naturelle ;
-Courrier à faire à M. et Mme ROQUEBRUN afin de leur demander de dégager le chemin communal de Sainte-Anne avec l'aide de leur assurance « Responsabilité Civile » ;
-Dossier Véronique GASTAUD → courrier RAR à GROUPAMA, assureur de la commune d'ASCROS, concernant la mise en cause par M. et Mme BORRELLY suite à l'effondrement du talus ;
-Pour les autres dommages communaux → courrier adressé aux services de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

14) Festivités de l'été 2017 :

-Menu du repas des Elus Fête Patronale de la Saint Donat :
« Entrées » réalisées par « La Table du Rousset » ;
« Plat de résistance » réalisé par Le « Restaurant d'ASCROS » ;
« Pain et desserts » réalisés par « Le Four à Pains d'ASCROS » ;
Devis à demander à chacun.
-En raison des événements dramatiques du 14 juillet 2016 à NICE, interdiction de tirer des feux d'artifices dans tout le département.
-Le local des chasseurs sera mis à la disposition du Comité des Fêtes durant la période festive.

15) Ferme Thérapeutique d'ASCROS et Association partenaire ISATIS :

-Chambre 33 : relance à faire auprès de l'assurance Dommage Ouvrage AXA ;
-Mauvaise réception du réseau téléphonique SFR, attestation produite par la Mairie pour servir et valoir ce que de droit.

16) Divers :

-Le 30 juillet 2017 environ 70 motards en HARLEY DAVIDSON traverseront le village et déjeuneront à la « Table du Rousset », pour cette journée ils demandent la possibilité de stationner au parking de Vé Lou Bey.

Réponse favorable et arrêté municipal à prendre.

-Remerciement de la Fondation du Patrimoine pour le paiement de la cotisation annuelle 2017 s'élevant à 50,00 euros.

-Chiens de protection des troupeaux :

Réunion d'information organisée à Puget-Théniers par l'Association des Communes Pastorales des A-M.

-Association Départementale des Lieutenants de Louveterie des A-M, Président M. Jean-Marie MARIA, subvention par la commune d'ASCROS : 50,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Indemnités de Conseil de M. le Percepteur de Puget-Théniers, M. Régis JOUVE : 394,87 euros pour l'année 2017.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Courrier de Monsieur Christian ESTROSI, Maire de NICE, Président de NICE COTE D'AZUR, expliquant qu'en raison du triste anniversaire de l'attentat de NICE le 14 juillet 2016, il n'y aura pas de feu d'artifice dans le département le soir du 14 juillet.

-Courrier de M. Alain RAYBAUD de Rourebel concernant la présence d'un loup aperçu dans le centre du Hameau.

Il demande que la commune intervienne afin de faire rentrer le loup dans les plans de chasse.

-Remerciement de l'équipe du Rallye de GRASSE pour l'accueil par la commune d'ASCROS lors de leur passage.

-carte postale des enfants de l'école d'ASCROS pour leur sortie à PEIRA CAVA.

-Faire-part de naissance de la petite ARIA au foyer de M. et Mme COLLANDINI au Quartier La Massière - 06260 ASCROS.

-Autorisation accordée à Linda LETEVE et Jean-Paul GILDONI pour la pose d'un barnum sur la Place de l'Eglise à l'occasion de leur mariage le 8 juillet 2017.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 19 heures 10, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA**

